

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 13 JANVIER 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le treizième jour de janvier deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Mme Stéphanie MacFarlane, journaliste au journal *Le Canada Français*, détenant une carte de presse valide émise par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), assiste à la réunion par visioconférence.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan,

En visioconférence : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

19 h 30 Ouverture de la séance

Vœux du Nouvel An

Le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2021 à l'ensemble des membres du conseil et à la population.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

16126-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du règlement 402-2020 à l'item 1.1.1 D.3 : Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
- 2.- Ajout du document 2.1.1 à l'item 2.2.1.
- 3.- Le point 2.2.2 F.4 est retiré.
- 4.- Ajout du document 3.2 à l'item 3.2.

PV2021-01-13
Résolution 16126-21 - suite

- 5.- Ajout de l'item 4.2 : Ruisseau aux Morpions, branche 43 - MRC Brome-Missisquoi - Municipalités de Sainte-Sabine, Farnham et Sainte-Brigide-d'Iberville: Entérinement de factures et autorisation à répartir : MRC Brome-Missisquoi 4 285,56\$; Frais d'administration 5,09\$ pour un total de 4 290,65\$ (document 4.2).
- 6.- Ajout de l'item 4.3 : Cours d'eau Roman-Moreau - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Excavation Infraplus inc. 39,09\$; Frais d'administration 0,03\$ pour un total de 39,12\$ (document 4.3).
- 7.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Avis à la CPTAQ**

Le dossier est reporté au mois prochain afin d'obtenir de plus amples informations.

B) **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Règlement 2020-185-18**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2020-185-18 par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16127-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2020-185-18 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

C) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1947**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 1947 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

PV2021-01-13

16128-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 1947 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

D.1 Règlement 401-2020

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 401-2020 par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et sa transmission conformément à l'article 109.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16129-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 401-2020 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D.2 Règlement 403-2020

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 403-2020 par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16130-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 403-2020 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D.3 **Règlement 402-2020**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 402-2020 par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16131-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 402-2020 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

2.0 **FONCTIONNEMENT**

2.1 **Finances**

2.1.1 **Comptes - Factures**

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 2.1.1» des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

16132-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

PV2021-01-13
Résolution 16132-21 - suite

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 2.1.1 » totalisant un montant de 2 546 777,95 \$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Comités - Reconduction

16133-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement».

ADOPTÉE

2.2.2 Nominations

A) Préfet suppléant et autorisation aux signatures bancaires

16134-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé au poste de préfet suppléant et ce, pour la période du 13 janvier 2021 au 12 janvier 2022;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Manon Dextraze, à émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable, à signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la MRC, à demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC et à signer tout document ou convention utile et ce, pour tous les comptes détenus par la MRC du Haut-Richelieu auprès de la Banque Nationale du Canada;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

B) Membres du comité administratif pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu M. Réal Ryan et le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, siègent d'office au sein du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

PV2021-01-13

EN CONSÉQUENCE;

16135-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE M. Réal Ryan, préfet, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, M. Alain Laplante, M. Jacques Landry et M. Martin Thibert soient nommés à titre de membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

C) Membres du Bureau des délégués pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan et M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

16136-21 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE MM. Réal Ryan, préfet, Alain Laplante et Luc Mercier soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2021;

DE NOMMER M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, substitut en l'absence du préfet M. Réal Ryan de même que M. Jacques Lavallée, en l'absence de M. Luc Mercier et M. Jacques Lemaistre-Caron en l'absence de M. Alain Laplante;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

D) Comité « Tourisme »

D.1 Tourisme Haut-Richelieu

16137-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein de Tourisme Haut-Richelieu pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2021-01-13

D.2 Comité consultatif de la Station nautique

16138-21 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité consultatif de la Station nautique et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

E) Comité «Environnement»

E.1 Lake Champlain Basin Program et Steering committee

16139-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité créé pour le Lake Champlain Basin Program et le Steering Committee du Lac Champlain et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

E.2 Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

16140-21 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

E.3 COVABAR - Délégué et Substitut

16141-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ainsi que Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, soient nommés membres du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2021;

QUE Mme Danielle Charbonneau agisse à titre de substitut de M. Claude Leroux;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

F) Comité «Développement économique»

F.1 Comité régional de la vision stratégique du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'un comité régional regroupe plusieurs représentants d'organismes régionaux du territoire afin d'assurer le suivi de la vision stratégique pour le Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

16142-21 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité « Développement économique » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté afin de représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité régional établi pour le suivi de la vision stratégique du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement aux dossiers de mise en opération du réseau de fibres optiques et au Conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu.

F.2 Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques et Conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu

16143-21 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'étant retiré des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve;

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de membre du comité établi pour la mise en opération du réseau de fibres optiques de même qu'à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, réintègre les délibérations.

F.3 Bourse de la relève agricole - Comité d'analyse

16144-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soit nommée membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'analyse des récipiendaires de la Bourse de la relève agricole du Conseil économique Haut-Richelieu/NexDev et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

F.4 Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est

Point retiré de l'ordre du jour.

G) Comité «d'Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture»

**G.1 Comité de suivi de l'entente de développement culturel
et mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a procédé à la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi doit être formé après la signature de l'entente;

EN CONSÉQUENCE;

16145-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu nomme Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale, membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatées à titre de déléguées de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi de l'entente de développement culturel, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2021;

QUE Mmes Danielle Charbonneau et Sonia Chiasson soient également mandatées à titre de déléguées de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

G.2 **Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL)**

16146-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, soit nommée membre des comités «Développement économique» et «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL) et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

H) **Comité de sécurité publique**

16147-21 Sur proposition du conseiller régional M. Sonia Chiasson,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle et M. Serge Beaudoin, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville soient nommés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

PV2021-01-13

I) **Comité schéma d'aménagement et de développement
et comité consultatif agricole (CCA)**

16148-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan et les conseillers régionaux M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale soient nommés membres du comité schéma d'aménagement et de développement et membres du comité consultatif agricole et ce, pour l'année 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Programmes PAU/PME et AERAM - Octroi de prêts

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu peut octroyer des prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse de NexDev;

EN CONSÉQUENCE;

16149-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

D'AUTORISER les prêts suivants :

PAUHR-035 (PAU-PME) au montant de 50 000\$;

AERAM-035-14 au montant de 6 868\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues les 27 novembre et 9 décembre 2020;

AERAM-037-15 au montant de 4 205\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues les 27 novembre et 9 décembre 2020;

AERAM-039-16 au montant de 1 773\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues les 27 novembre et 9 décembre 2020;

QUE le remboursement du solde de ce prêt, s'il y a lieu, intervienne suivant les conditions établies au contrat de prêt dûment acceptées par l'emprunteur;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.2 **Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC) - Contribution annuelle**

CONSIDÉRANT les Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC) via un appel de projets mobilisateur soutenant l'émergence et le développement des entreprises et projets d'économie sociale sur le territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE dans chaque MRC et agglomération de la Montérégie, les entreprises peuvent recevoir un montant jusqu'à concurrence de 10 000\$ pour la réalisation de projet;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale dans le cadre du Fonds régions ruralité pour le terme 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie sollicite un montant de 10 000\$ par année pendant 3 ans de la MRC du Haut-Richelieu, lequel sera attribué, via des appels de projets, à un ou des organismes de la région du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

16150-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise une contribution annuelle de 10 000\$ pour 3 ans aux BIEC dans le cadre de l'entente sectorielle sur le développement des projets mobilisateurs en économie sociale;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même l'enveloppe générale réservée des sommes provenant des ressources naturelles.

ADOPTÉE

3.3 **Avenant 2020-2 au contrat de prêt PAU/PME - Entérinement et autorisation aux signatures**

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le milieu économique est gravement affecté;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU/PME COVID-19);

PV2021-01-13

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Haut-Richelieu bénéficie d'un prêt de 1 655 594\$ pour aider les petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU/PME) dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME;

EN CONSÉQUENCE;

16151-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine l'avenant 2020-2 au contrat de prêt intervenu avec le MEI relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI);

D'AUTORISER le préfet à procéder à la signature des documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.0 **COURS D'EAU**

4.1 **Station de pompage Lamoureux - Réparation de pompe**

16152-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la réparation d'une pompe pour la station de pompage Lamoureux, le tout à être effectué par la firme Pompex inc. pour un montant maximal de 18 024,47\$ (taxes en sus) suivant sa soumission datée du 21 décembre 2020;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

PV2021-01-13

**4.2 Ruisseau aux Morpions, branche 43 - MRC Brome-Missisquoi -
Municipalités de Sainte-Sabine, Farnham et Sainte-Brigide-d'Iberville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

16153-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la branche 43 du ruisseau aux Morpions, à savoir:

MRC Brome-Missisquoi	4 285,56\$
Frais d'administration	5,09\$
Total	4 290,65\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**4.3 Cours d'eau Roman-Moreau - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

16154-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau Roman-Moreau, à savoir:

Excavation Infraplus inc.	39,09\$
Frais d'administration	0,03\$
Total	39,12\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

5.0 **VARIA**

5.1 **Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1) Conciliation bancaire pour la période « décembre 2020 ».

M. Jacques Landry félicite les représentants de Compo-Haut-Richelieu inc. pour les instructions transmises dans le cadre de la gestion des matières résiduelles et des changements de collecte.

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16155-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 13 janvier 2021.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier